

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 novembre 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SOINS MÉDICAUX

HOMMAGE AUX PERSONNES QUI ONT SAUVÉ LA VIE D'UN JEUNE
D'OTTAWA

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments empreints à la fois de tristesse, de fierté et d'inquiétude que je prends la parole aujourd'hui. Ma tristesse découle du tragique accident à la suite duquel un jeune homme d'Ottawa, Steven Gerald Bednas, a dû être amputé des deux jambes après avoir été happé par une déchiqueteuse à cartons à son travail, vendredi dernier. Ma fierté s'inspire des efforts que les médecins, les ambulanciers, les pompiers et les policiers ont accomplis en vue de sauver la vie de ce jeune homme.

Devant un aussi bel esprit d'entraide, on hésite à féliciter de façon particulière quelques-unes seulement des personnes en cause. Mais nous ne connaissons pas encore les noms de tous les sauveteurs. Il me faut néanmoins mentionner les noms des D^{rs} Barry Armstrong et Charles Buckley, des Forces armées canadiennes, et celui du D^r Justin Maloney, de l'Hôpital général d'Ottawa, pour l'héroïsme dont ils ont témoigné sur le plan humain et professionnel dans leurs efforts pour sauver la vie de Steven Bednas. L'épouse du D^r Armstrong mérite aussi de chaleureuses félicitations; ayant été témoin de l'accident, elle a couru prévenir son mari et appeler le D^r Buckley pour le secourir. Fait à remarquer, ces médecins n'étaient pas alors de service. Ils se préparaient à sortir ce soir-là. Pourtant, ils ont tout fait pour sauver la vie du jeune homme sans se préoccuper du temps ni des formalités légales.

Enfin, monsieur le Président, le fait qu'on ne disposait pas de certains des instruments nécessaires m'inspire de l'inquiétude. Il a fallu les faire venir de l'Hôpital général, parce que les ambulances en sont dépourvues. De l'avis du D^r Armstrong, le problème ne se serait pas posé si nous avions un service ambulancier paramédical. Cela exige du matériel spécial et une formation particulière. Ces deux éléments sont essentiels, le D^r Armstrong ayant, pour sa part, reçu cette formation au Centre médical de la Défense nationale, dans le cadre d'un système perfectionné de secours aux grands blessés.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

L'INDUSTRIE

ON RECOMMANDE D'ANNULER LA TAXE D'ACCISE SUR LES
BOISSONS ALCOOLISÉES EN ATTENDANT LES
RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, les distilleries canadiennes et leurs employés vivent présentement des heures très difficiles. Celles-ci ne fonctionnent, en effet, qu'à 40 p. 100 de leur capacité de production et le nombre d'emplois dans cette industrie a atteint son niveau le plus bas depuis 1965. Dans ma propre circonscription électorale, plusieurs dizaines de travailleurs de cette industrie ont été mis à pied au cours des derniers mois. Étant donné ces conditions, l'augmentation de 13.3 p. 100 de la taxe d'accise sur les spiritueux distillés en vigueur depuis le 1^{er} septembre dernier rend encore plus pénible la situation de cette industrie et de ses employés.

Je sais que cette augmentation automatique ne vise qu'à maintenir la relation entre les taxes fédérales d'accise et le prix de vente final. Je sais également que le gouvernement fédéral ne reçoit plus que 31 p. 100 des recettes perçues par tous les gouvernements sur les ventes de boissons alcoolisées, alors que sa part représentait 40 p. 100 de ces recettes, il y a 10 ans. Néanmoins, monsieur le Président, devant l'ampleur des problèmes qui affectent l'industrie canadienne de la distillation, je propose que cette hausse de la taxe d'accise soit annulée en attendant les recommandations du groupe de travail chargé d'examiner cette question, dont le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé la création l'été dernier.

Enfin, je voudrais rappeler au gouvernement que des majorations considérables des taxes sur les alcools risquent d'entraîner une diminution telle du volume des ventes que les recettes fiscales totales peuvent finalement en être réduites.

* * *

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, cette semaine est particulièrement bien choisie pour reconnaître les progrès accomplis par les Canadiennes en vue d'atteindre à l'égalité totale.

Hier, M^{me} Isabel Ross Hunt, avocate manitobaine, a reçu du gouverneur général la décoration des personnes établie à l'occasion du centenaire de la reconnaissance dans le droit canadien du fait que les femmes sont des personnes et qu'elles peuvent donc être nommées au Sénat. Depuis cette décision sans précédent, les femmes n'ont pas cessé de lutter pour l'égalité juridique et économique. A titre de parlementaires, nous pouvons préconiser l'admission des ménagères au Régime de pensions du Canada. Nous pouvons encourager les femmes à jouer un rôle plus actif en politique et à être mieux représentées au Sénat.